

**CONTRIBUTION DE GAZ DE FRANCE A LA
CONSULTATION MENEES PAR LA DG TREN
EN VUE DE LA REDACTION DE SON RAPPORT 2005 SUR
L'OUVERTURE DES MARCHES DE L'ENERGIE**

Gaz de France s'inscrit résolument dans le processus d'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, processus qui permet l'édification progressive d'un marché européen de l'énergie.

Depuis plusieurs années l'entreprise se prépare à l'ouverture complète des marchés en mettant en œuvre les principes édictés par les directives. La transformation du statut de l'entreprise d'établissement public en société anonyme a constitué une première étape structurante avant l'ouverture de son capital au mois de juillet 2005.

Par ailleurs, la France a achevé le processus de transposition de la seconde directive gaz, offrant désormais un cadre réglementaire stable et favorable à l'ouverture du marché que les opérateurs se sont appropriés.

Ces évolutions ont été rapides et on peut aujourd'hui dégager trois règles essentielles pour un développement équilibré du marché du gaz en Europe au bénéfice des consommateurs :

- L'ouverture à la concurrence doit s'allier avec l'impératif de sécurité d'approvisionnement ;
- Les opérateurs ont besoin de sécurité et de visibilité juridique afin d'entreprendre les investissements de long terme nécessaires, tout en œuvrant à la poursuite de l'harmonisation des règles d'accès aux marchés ;
- L'unbundling de propriété entre activités commerciales et activités d'infrastructures, souhaité par certains, n'est pas nécessaire dès lors que les directives actuelles sont effectivement mises en œuvre et que les régulateurs jouent pleinement leur rôle. Il apparaîtrait même disproportionné et contre-productif par rapport à l'objectif poursuivi.

Gaz de France estime en conséquence qu'un nouveau train législatif n'est pas nécessaire ; que la mise en œuvre effective et généralisée des dispositions de la seconde directive gaz conduira à un marché européen de l'énergie plus concurrentiel et intégré, même si son développement sera nécessairement progressif a fortiori dans le contexte actuel des prix de l'énergie ; qu'un effort d'harmonisation complémentaire des règles d'accès aux marchés peut être envisagé suite aux travaux du forum de Madrid.

Question 1 : EVOLUTIONS ACTUELLES ET FUTURES DES MARCHES DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE

1.1 : Dans un marché de l'énergie dominé par des acteurs de taille importante, les entreprises gazières comme Gaz de France sont des « challengers ».

Les acteurs du monde de l'énergie sont pour la plupart de très gros acteurs qu'il s'agisse des producteurs pétro-gaziers ou des grandes sociétés de production d'électricité.

Cet effet de taille s'est encore accru ces dernières années avec un mouvement de concentration entre sociétés pétrolières désireuses d'accroître et de diversifier géographiquement leurs réserves et les rachats de sociétés gazières ou électriques par des entreprises de plus grande taille en recherche de relais de croissance.

Beaucoup de ces acteurs travaillent dans une logique d'internationalisation de leur activité et l'Europe ne constitue qu'un de leurs pôles d'activité.

TAILLE DES GRANDS PETROLIERS ET ELECTRICIENS			
	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTAT NET	RESERVES
MAJORS PETROLIERES			
EXXON	240 milliards €	20 milliards €	72 milliards de Bep
BP	235 milliards €	13 milliards €	18 milliards de Bep
SHELL	218 milliards €	15 milliards €	12 milliards de Bep
TOTAL	122 milliards €	9 milliards €	11 milliards de Bep
ELECTRICIENS EUROPEENS			
EON	49 milliards €	4 milliards €	
EDF	47 milliards €	1,3 milliard €	
RWE	42 milliards €	2 milliards €	
ENEL	36 milliards €	3 milliards €	
PRODUCTEURS NATIONAUX			
NIOC			800 milliards de Bep
SAUDI-ARAMCO			300 milliards de Bep
GAZPROM			200 milliards de Bep

1.2 : Un acteur gazier indépendant comme Gaz de France se situe clairement dans « un 3^{ème} cercle » au-delà des majors pétroliers d'une part et des grands électriciens d'autre part.

Le chiffre d'affaire de la société est de 18 milliards d'euros, pour un résultat net de 1 milliard d'euros.

Implantée à l'étranger depuis de nombreuses années sur les activités de transit, la société développe aujourd'hui ses activités commerciales dans nombre de pays d'Europe ; l'activité hors France représente, déjà, une part importante du chiffre d'affaires (proche de 30 %). Pour continuer à être un acteur pertinent sur ce marché, la société n'échappe pas à un impératif de taille et de croissance.

Ainsi le chiffre d'affaires de la société a crû de 60 % en 5 ans, répartis entre les activités de fourniture d'énergie et de service (30 % du résultat d'exploitation en 2004) et les activités d'infrastructures (70 % du résultat d'exploitation). Gaz de France s'est également engagé dans la production gazière amont depuis 1997. Elle a développé son activité de services aval à la clientèle (facility management). Allant dans le sens du développement du marché européen de l'énergie, Gaz de France diversifie enfin son activité en produisant et commercialisant de l'électricité dans plusieurs pays d'Europe.

L'enjeu n'est pas tant de rejoindre les acteurs du « 2^{ème} cercle » que de conserver une taille critique suffisante pour être à même d'assumer nos engagements industriels et pour devenir des concurrents sérieux des acteurs du « 2^{ème} cercle ».

Gaz de France s'inscrit ainsi dans l'un des mouvements essentiels du marché de l'énergie européen, la convergence gaz/électricité.

1.3 : La convergence gaz/électricité est l'un des facteurs structurant du marché de l'énergie

Sur le marché français, la situation concurrentielle dans le secteur de l'énergie a été historiquement influencée par la priorité donnée au nucléaire. Sur le marché final, la disponibilité d'électricité abondante et relativement bon marché issue du parc nucléaire a conduit au développement du chauffage électrique des habitations. Ceci explique que la part du gaz dans la consommation d'énergie primaire soit en France près de 10 points inférieure à ce qu'elle est en moyenne en Europe (13 % contre 23 %).

Cette spécificité devrait s'estomper très progressivement avec l'harmonisation des prix de l'électricité en Europe et le fait que les deux entreprises EDF et Gaz de France conduisent des démarches commerciales concurrentes et affirment de plus en plus leurs identités respectives.

Au-delà de la situation particulière du marché français, on observe indéniablement une double convergence en Europe.

D'une part, un certain nombre de clients (en particulier en bas de portefeuille) souhaitent disposer d'une offre combinée gaz / électricité. Cela conduit donc les gaziers et les électriciens à offrir simultanément les deux énergies. Evolution favorable en termes d'efficacité de la relation client et de développement de la concurrence sur le marché final.

D'autre part, des quantités croissantes d'électricité sont ainsi produites à partir de gaz ce qui conduit à une concentration progressive des acteurs notamment par le rachat de compagnies gazières par des électriciens.

De ce fait, l'évolution du marché gazier dépend non seulement de ses fondamentaux propres mais aussi de la croissance des besoins en électricité en particulier en période de pointe. Cette évolution n'est pas sans inconvénients puisqu'elle amplifie l'aléa climatique (et les coûts) supportés par le gaz tant pour les approvisionnements que pour le dimensionnement des infrastructures.

Pour autant, malgré la convergence indéniable entre les deux énergies, ce serait commettre une erreur de perspective que de négliger les spécificités du marché du gaz et de considérer que des principes de régulation identiques doivent nécessairement s'appliquer aux deux marchés.

1.4 : Le marché gazier repose sur des fondamentaux distincts de ceux de l'électricité, notamment du fait de sa très forte dépendance vis-à-vis de producteurs extra-communautaires

En premier lieu, le gaz naturel, à la différence de l'électricité, est substituable dans la plupart de ses usages. Cette caractéristique lui confère une position à part : le gaz a toujours été en concurrence au sein du marché de l'énergie, particulièrement en France.

En second lieu, l'Union européenne ne produit qu'une faible part du gaz qu'elle consomme et doit en importer des quantités croissantes en provenance de régions de plus en plus éloignées¹. Elle dépend donc d'un nombre réduit de grands fournisseurs pour la plupart extra-communautaires qui disposent d'un très fort pouvoir sur le marché. A contrario, l'Union européenne produit la quasi-totalité de l'électricité qu'elle consomme, dans des centrales proches des lieux de consommation. Le transport a

¹ La dépendance d'importations gazières extra-communautaires va s'accroître et devrait passer pour l'Europe d'environ 50 % aujourd'hui à plus de 80 % en 2030.

ainsi une importance relative beaucoup plus forte dans la chaîne de valeur du gaz que dans celle de l'électricité.

Enfin, l'activité d'achat revente de gaz est caractérisée par de faibles marges et des risques élevés liés aux engagements de long terme. De ce fait, les sociétés actives sur ce segment ont besoin d'un adossement à un portefeuille d'actif qui les sécurise (infrastructures, production de gaz, production d'électricité).

Dans le cas de Gaz de France la solidité de l'entreprise provient d'un portefeuille d'activités comportant à la fois des activités commerciales et des activités infrastructures. Ces deux familles d'activités sont gérées de façon indépendante, suivant les prescriptions des directives, mais possèdent des structures de risque complémentaires.

Dans ces conditions, un « unbundling » des activités d'infrastructures et d'achat vente d'énergie qui irait jusqu'à imposer la séparation de propriété mettrait en cause la solidité financière de l'entreprise et indirectement sa capacité à maîtriser ses engagements de long terme, au détriment de la sécurité d'approvisionnement, et sans bénéfices accrus pour le consommateur.

1.5 : Le développement d'un marché gazier européen passe par des investissements importants qui supposent une visibilité réglementaire et économique à long terme.

L'industrie gazière est un secteur extrêmement capitalistique où **des investissements considérables** vont devoir être engagés dans les années à venir si on veut assurer la sécurité d'approvisionnement de l'Europe (près de 300 milliards d'USD d'investissements d'ici à 2020 pour le gaz naturel dans la seule zone européenne – source AIE).

Trois raisons expliquent cette situation :

- le marché continue à croître (+ 1,8 % par an attendu dans l'UE entre 2002 et 2030 contre 0,5 % par an pour le pétrole – source AIE) ;
- les capacités de production de l'Europe sont en déclin. Le Royaume-Uni est ainsi passé en 2004 du statut d'exportateur net à celui d'importateur net de gaz ;
- il faut aller chercher de nouveaux gisements dans des zones d'accès toujours plus difficiles chez des fournisseurs extra-européens (actuels ou potentiels).

En outre les projets viables ne peuvent être que d'ampleur : on ne peut envisager de démarrer une nouvelle chaîne gazière à des coûts compétitifs que si l'on satisfait un volume de demande agrégée important.

Enfin il est nécessaire de **planifier la plupart de ces investissements à très long terme** au vu des délais de réalisation ce qui rend difficile l'accès à ce type de projets pour des acteurs inexpérimentés comme le montre le tableau ci-après.

TIMING DE DEVELOPPEMENT D'UN PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN (cas français)

La durée de développement d'un stockage en nappe aquifère est de l'ordre de 20 ans : une dizaine d'années pour l'exploration, 2 à 3 ans pour l'autorisation, 3 à 4 ans pour la construction, 3 à 4 ans pour les injections avant exploitation (injection de gaz coussin).

Le coût de développement est élevé entre 150 et 300 M€ pour 5 à 8 cavités salines, entre 100 et 500 M€ pour les aquifères selon le volume développé. Les sites intéressants se raréfient et l'encadrement réglementaire est de plus en plus contraignant

CALENDRIER TYPE D'UN PROJET D'APPROVISIONNEMENT MAJEUR

Il se sera écoulé dix ans entre la confirmation de la découverte du gisement d'Ormen Lange en off-shore Norvégien en 1997 et la première production commerciale qui devrait intervenir en 2007. Ce

délai reste relativement court en comparaison des plus de 20 ans qui se seront écoulés depuis la découverte de Snohvit en Mer de Barents avant sa mise en exploitation sous forme de GNL

COÛT DE TRANSPORT PAR GAZODUC (source AIE)

Ordre de grandeur pour un gazoduc de forte capacité (46 à 60 pouces pour 15 à 30 milliards de m³/an) :

- Investissement = 1 à 1,5 G\$/1000 km
- Coût de transport = 0,3 à 0,4 \$/Mbtu/1000 km

INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE D'UNE CHAÎNE GNL (source Cedigaz)

Pour 7 milliards de m³/an (5Mt/an), sur 5 à 6000 miles, les investissements sont de l'ordre de 4,5 à 6,5 G\$

Ils sont très sensibles à la taille des projets (variation pouvant aller jusqu'à 20 % du coût unitaire sur certains postes) et se répartissent de la façon suivante :

- Production (collecte sur champs, gazoducs) : 0,5 à 1 G\$
- Liquéfaction (usine, terminal portuaire) : 1,8 à 2,5 G\$
- Méthaniers (7 à 8 navires de 135000 m³) : 1,7 à 2,0 G\$
- Regazéification (stockage, terminal portuaire) : 0,5 à 1,0 G\$

Question 2 : NECESSITE D'EXPLORER DES AMELIORATIONS DE TOUT ASPECT DU DISPOSITIF D'OUVERTURE DU MARCHÉ, QUE CE SOIT AU NIVEAU NATIONAL OU COMMUNAUTAIRE

L'ouverture du marché à la concurrence doit s'allier avec l'impératif de sécurité d'approvisionnement. Toute évolution ou approfondissement du cadre communautaire actuel doit intégrer cette dimension dans l'intérêt du consommateur.

2.1 : L'existence d'un marché du gaz efficace suppose la stabilité du cadre réglementaire dans lequel évoluent les acteurs gaziers.

La première condition pour que se développe un marché du gaz ouvert, liquide et compétitif c'est la **disponibilité du gaz dans la durée**, provenant de sources variées.

Au fur et à mesure que les besoins européens augmentent, les industriels du secteur doivent conclure de nouveaux contrats d'approvisionnement auprès des producteurs fournisseurs traditionnels de l'Europe qui sont incontournables, mais aussi si possible auprès de nouveaux fournisseurs. Gaz de France vient ainsi d'élargir son portefeuille d'approvisionnement à deux nouveaux pays fournisseurs, l'Egypte et la Libye.

Ces contrats d'approvisionnement sont nécessairement des **contrats de long terme**. Dès lors, il faut que l'industrie gazière dispose d'acteurs capables de prendre de tels engagements et que le cadre soit favorable aux investissements correspondants.

Deux facteurs sont alors essentiels :

- Une **confiance dans la stabilité du cadre réglementaire** dans lequel se prennent les engagements ;
- La présence **d'acteurs négociants d'une taille et d'une crédibilité suffisante** pour assumer des engagements importants à long terme (contrat d'achat avec des clauses de take or pay, souscriptions de capacités sur des ouvrages de transport) et de négocier efficacement avec les principaux producteurs-fournisseurs.

La nécessité d'adopter cette vision de long terme est également impérative dans le choix des investissements.

2.2 : Le cadre réglementaire doit en outre favoriser le développement des infrastructures.

La deuxième condition de développement du marché est la présence d'infrastructures de transport, de stockage et de distribution suffisantes.

Les deux maillons – contrats d'approvisionnement et construction d'infrastructures de transport et stockage – sont en effet vitaux pour la sécurité d'approvisionnement des consommateurs européens.

Pour les transporteurs, cela signifie qu'outre la stabilité réglementaire, la rémunération accordée à l'activité régulée doit être incitative et durablement garantie. Les développeurs de réseaux de transport doivent avoir également le moyen d'anticiper le taux de remplissage d'éventuelles futures canalisations (vision sur les besoins des expéditeurs confortée soit par des souscriptions de long terme, soit par une couverture via le mécanisme de régulation.)

De même le promoteur d'un terminal méthanier ou d'une installation de stockage souterrain cherchera à sécuriser son investissement et son financement en obtenant, à l'avance, des souscriptions de long terme et une visibilité sur ses recettes pour une partie significative de la capacité.

En particulier, pour les infrastructures de stockage qui constituent un élément essentiel de la continuité d'approvisionnement, il convient que s'applique un signal de prix reflet de la rareté du « produit stockage ». Il serait très préjudiciable qu'un tarif régulé, fixé à un niveau inférieur à la valeur du marché ne conduise à l'accaparement de la rente par des utilisateurs tiers – par exemple des traders – au détriment de l'incitation des opérateurs à investir dans de nouvelles structures.

Enfin, les grandes infrastructures de transit qui traversent les territoires de multiples opérateurs de transport (TSO), impliquent des engagements à des niveaux financiers élevés pour des volumes considérables et sur des horizons de temps de très long terme. Leur mise en place n'est pas favorisée par une logique de morcellement de la chaîne gazière. Une démarche associant transporteurs, expéditeurs et également fournisseurs-producteurs est indispensable pour que des projets de ce type voient le jour.

2.3 : Les infrastructures doivent assurer la continuité d'approvisionnement dans des périodes délicates (pointes de froid, défaillance ponctuelle d'une installation...)

Il convient donc de mettre en place des « sur-dimensionnements » qui procurent aux infrastructures « leurs marges de sécurité », les capacités qui ne sont utilisées que dans des circonstances « rares ». Si les infrastructures n'ont pas de souplesse en réserve, de marges disponibles dans leurs dimensionnements, elles ne seront pas capables de s'adapter à des contextes dégradés.

On notera d'ailleurs que c'est souvent grâce à l'existence de ces marges que peuvent se développer de la fluidité et des optimisations de court terme. Or, aucun client n'est prêt à financer le développement de ces « sur-capacités » dans les infrastructures, sur la base de leur coût, qui paraît disproportionné par rapport à leur utilisation faible et aléatoire.

Il est donc impératif que soit défini **un niveau de sécurité**, et que ce niveau soit harmonisé en Europe (en particulier pour ce qui est des scénarios de couverture climatique) et que son coût soit partagé entre les utilisateurs.

Faute de ce type d'harmonisation toute politique de comparaison des performances des transporteurs de type benchmark installera une logique d'alignement par le bas sur les investissements de réserve et de sécurité. Dans le même esprit, si la régulation n'incorpore pas une dimension de long terme affirmée, la réalisation d'investissements visant à améliorer la sécurité d'approvisionnement dans l'avenir risque d'être compromise par une pression mal contrôlée à la baisse des coûts sur le court terme.

Le cadre réglementaire doit prendre en compte le caractère spécifique de ces projets.

2.4 : La fluidité et l'ouverture du marché supposent que le régulateur joue pleinement son rôle.

L'accès non discriminatoire aux infrastructures pour les acteurs qui disposent de gaz est un facteur décisif de l'ouverture des marchés.

Toutes les mesures mises en place en application de la seconde directive gaz et de la concertation du Forum de Madrid visent à ce que les gestionnaires d'infrastructures, quels que soient leur statut (propriétaire ou non de l'infrastructure) (entreprise isolée, filiale indépendante ou équipe identifiée au sein d'un groupe plus large) offrent cet accès non discriminatoire aux dites infrastructures.

Ces mesures sont appliquées en France avec rigueur.

Le régulateur français joue pleinement son rôle de garant de la bonne ouverture des marchés.

- Il propose les tarifs à appliquer par les réseaux et les terminaux méthaniers. Il a accès aux informations comptables, notamment pour vérifier que ces tarifs ne comportent pas de subventions croisées avec d'autres activités du groupe.
- Fort de son pouvoir d'orientation sur les tarifs, le régulateur a incité l'entreprise à programmer les investissements de dégoulotage permettant de réduire, à terme, à deux le nombre de zones tarifaires, à appliquer des mécanismes de restitution de capacités pour réduire les congestions,
- Il a poussé au développement rapide des points d'échange de gaz (PEG) sur chaque zone tarifaire. Ces PEG sont aujourd'hui en place et bénéficient des services nécessaires au développement de places de marché fiables.
- Dans la phase d'attente de réalisation de certains investissements, et en particulier de l'achèvement du nouveau terminal méthanier de Fos sur Mer, Gaz de France a procédé à la demande du régulateur à une opération de « gas release » forçant la création de liquidité sur la zone sud, 15 TWH/an seront mis à disposition de tiers pendant trois ans.
- Le régulateur a également impulsé une concertation entre distributeurs et fournisseurs actifs en France (GTG 2004) qui a permis de définir les procédures à appliquer aux clients désireux de changer de fournisseurs et d'harmoniser les interfaces entre les réseaux et les autres intervenants.
- Par ailleurs, les opérateurs de transport et de distribution ont formalisé et publié leurs codes de bonne conduite, garantissant un traitement non discriminatoire des fournisseurs et la protection des informations commercialement sensibles.
- Enfin le régulateur consulte régulièrement et dans un processus transparent l'ensemble de la communauté gazière (clients, fournisseurs...) pour apprécier la qualité de l'offre des gestionnaires d'infrastructures.

Après discussion avec le régulateur, Gaz de France a décidé de renforcer plus encore l'indépendance du transporteur dont l'activité a été filialisée au 1^{er} janvier 2005. Comme cela a été communiqué à la Commission par lettre du 24 juin 2005, la filiale de transport de Gaz de France vient de prendre de nouveaux engagements (nom, logo, fonctionnement et composition de ses instances dirigeantes) qui visent, y compris en termes d'image, à renforcer son indépendance vis-à-vis de sa maison mère.

Dans cet environnement, l'ouverture des marchés s'opère progressivement comme en témoigne le rapport du régulateur publié trimestriellement et qui fait le point de l'activité des nouveaux entrants tant en gaz qu'en électricité. A ce jour, aucune plainte n'a été enregistrée pour entrave à l'accès à une infrastructure gazière et de nouveaux fournisseurs sont actifs sur le marché français. Cela démontre qu'il n'y a pas de barrage à l'accès aux infrastructures qui découlerait de leur détention par un opérateur intégré.

Néanmoins la pénétration de ces nouveaux entrants reste modeste. Les caractéristiques du marché que nous avons exposées plus haut rend compte d'une partie des difficultés à surmonter, mais certains autres facteurs constituent des freins sur lesquels, dans certains cas, il pourrait être possible d'agir.

2.5 : Identification de quelques freins à l'ouverture des marchés.

2.5.1 : Le maintien de tarifs administrés pour des clientèles en marché ouvert est un handicap certain pour l'entrée de nouveaux compétiteurs.

Les clients français n'ayant pas encore fait jouer leur éligibilité sont d'autant plus réticents à changer de fournisseurs lorsqu'ils constatent, ce faisant, qu'ils risquent de perdre l'accès à des tarifs administrés qui persistent et dont l'augmentation est moins rapide que celle du gaz à prix de marché.

Les nouveaux entrants ont dès lors du mal à proposer une offre attractive (surtout si le client est, en outre, satisfait du niveau de performance de son fournisseur actuel).

Ce frein est d'autant plus lourd qu'il se manifeste dans un contexte d'augmentation du prix de l'énergie.

2.5.2 : La nature même de l'industrie gazière fait que ce n'est que progressivement que de nouveaux commercialisateurs peuvent bâtir une offre complète.

Ils doivent en effet se doter d'une force commerciale, démarcher les clients, se procurer le gaz, apprendre les règles du marché local, réserver des capacités de transport et éventuellement de stockage...

Nous indiquons ci-après certaines mesures susceptibles de faciliter certaines de ces étapes mais **le facteur numéro un de fluidification des marchés sera le temps**. Progressivement, de plus en plus d'acteurs seront capables de maîtriser la complexité du jeu gazier. Pris isolément et à court terme, le taux de rotation (switching rate) n'est pas un bon indicateur de l'ouverture du marché.

Un fonctionnement fluide et fiable des points d'échange faciliterait l'ouverture du marché. En effet, le marché court terme est un moyen d'ajustement du portefeuille d'approvisionnement au portefeuille de clients particulièrement important pour les nouveaux entrants qui connaissent des taux de développement relatif plus rapides et disposent souvent de sources d'approvisionnement plus vulnérables car moins diversifiées que les acteurs en place.

En matière d'harmonisation des règles de fonctionnement des infrastructures, beaucoup d'efforts ont déjà été fournis en particulier via les travaux du Forum de Madrid. Le Forum de Madrid constitue une excellente plate-forme car les différentes parties prenantes peuvent exprimer leurs vues et converger vers un accord volontaire. Ce système a toutefois conduit à l'adoption de systèmes très variés par les différents opérateurs (de souscription, d'équilibrage, de zones de tarification...) conduisant à des temps d'apprentissage considérables.

Dès lors, sans méconnaître les inévitables particularités dont il conviendra de tenir compte, on peut penser que l'ouverture des marchés serait facilitée par un degré d'harmonisation plus élevé, imposé via une plus forte coordination et contrôle au plan européen de certaines des tâches qui incombent aujourd'hui aux différents régulateurs nationaux.

Question 3 - NECESSITE D'ENVISAGER UN RENFORCEMENT DES MESURES VISANT A PROTEGER LES INTERETS DES CONSOMMATEURS**3.1 : Priorité à l'application des directives**

L'Union européenne a identifié un certain nombre de mesures destinées à protéger l'intérêt des consommateurs, en particulier celles listées à l'article 3 et l'annexe A de la directive II. Il conviendrait prioritairement de vérifier la bonne application de ces points de la directive par l'ensemble des opérateurs.

3.2 : Illustration de quelques initiatives de Gaz de France

Gaz de France a fait le choix de développer, parfois depuis de nombreuses années, un certain nombre d'actions et de programmes pour le bénéfice du consommateur et de l'environnement. Il s'agit le plus souvent d'initiatives volontaires s'inscrivant dans le cadre de notre offre commerciale, parfois ces programmes répondent à une incitation des pouvoirs publics.

Nous ne préconisons pas que ces initiatives soient nécessairement reprises par la Commission dans des programmes les transformant en règlements d'application obligatoire pour l'ensemble des acteurs gaziers européens, mais nous souhaitons faire mieux connaître – et reconnaître – quelques-uns de ces efforts qui témoignent de notre engagement sur ce front.

- La promotion de techniques performantes et économes en énergie via l'information des consommateurs, via l'information/formation de la filière des installateurs, via le montage et la publicité autour d'offres standards incluant des matériels performants. Ainsi Gaz de France soutient la démarche HQE (haute qualité environnementale) pour le bâtiment, accompagne les efforts de normalisation associés, et dans ce cadre promeut dans son offre Dolce Vita, pour les particuliers le couplage solaire thermique/gaz naturel ;
- L'accompagnement de la mise en place des certificats d'économie d'énergie décidée par les pouvoirs publics français, via une opération d'expérimentation menée conjointement avec l'ADEME, et la définition d'offres d'accompagnement des clients dans des projets de rénovation permettant d'acquérir des certificats ;
- La mise en place de mécanismes de suivi des clients vulnérables avec entre autres une contribution aux fonds départementaux de solidarité qui interviennent en soutien des ménages connaissant des difficultés de paiement de leurs factures d'énergie, pour prévenir les coupures ;
- Un grand programme de promotion et de financement partiel d'opérations de diagnostic des installations intérieures gaz des particuliers pour augmenter la sécurité domestique ;
- L'accélération du programme de résorption des canalisations de distribution en fonte grise, jugées insuffisamment sûres. Ces tuyaux auront été totalement remplacés sur les réseaux de Gaz de France fin 2007, alors que de nombreux pays européens ont encore des portions significatives de leurs réseaux de distribution en fontes grises ;
- Le maintien d'un niveau d'implication important dans des activités de recherche et développement (cf. encadré ci-après).

LA RECHERCHE GAZIERE

La recherche gazière a apporté et pourrait continuer à apporter au consommateur des bienfaits significatifs, mais des interrogations fortes se font jour sur la façon de la pérenniser et d'assurer son financement dans un marché plus ouvert et plus compétitif.

Cette recherche a permis par le passé de réduire considérablement les coûts de la chaîne GNL, de faire émerger de nouvelles techniques de transport et de distribution renforçant la sécurité, de développer à grande échelle le stockage souterrain du gaz, de perfectionner des techniques d'utilisation efficace de l'énergie...

Aujourd'hui, Gaz de France maintient un haut niveau d'implication en R&D avec 500 chercheurs et 75 millions d'euros de budget annuel. Ce budget nous situe au 1^{er} rang des sociétés gazières occidentales (Etats-Unis inclus). Dans le contrat de Service Public 2005-2007 signé avec l'Etat, l'Entreprise s'est engagée à mobiliser 40 % de son effort de recherche sur des actions consacrées à l'environnement, aux nouvelles technologies ou à la sécurité d'approvisionnement.

Gaz de France, outre ses recherches en propre, participe aujourd'hui à un certain nombre de projets de recherche coordonnés au niveau européen.

Participation à 6 projets intégrés du programme FP6 sur :

- la production d'énergie électrique décentralisée,
- l'hydrogène vecteur énergétique,
- les voies de passage à l'économie de l'hydrogène
- la capture et la séquestration du CO₂,
- biogaz carburant
- les piles à combustibles

Adhésion à plusieurs plates-formes technologiques (et autres adhésions à l'étude) :

H₂/fuel cells – construction – sécurité industrielle ...

Mais Gaz de France déplore qu'aucun soutien européen n'ait été apporté par le FP6 à des recherches sur les infrastructures gazières ou sur les usages traditionnels du gaz.

En effet, si Gaz de France a fait le choix de conserver une activité de recherche importante, il constate que la plupart de ses concurrents gaziers ont fait un choix différent, et que des pans entiers d'activité ont vu fortement diminuer les efforts de recherche qui leur étaient consacrés faute pour les entreprises, dans une logique concurrentielle, de pouvoir se réserver l'exclusivité des résultats obtenus. Dès lors les efforts de recherche se recentrent sur des projets à court terme générateurs d'innovations directement rentables pour l'entreprise, sur les aspects les plus concurrentiels, au détriment des infrastructures ou de développements techniques. Si un tel comportement est logique du point de vue de l'entreprise individuelle, il ne contribue pas à la performance d'ensemble du secteur et une réflexion devrait être menée sur des mécanismes collectifs pour corriger cette tendance.

FICHE D'IDENTITE GAZ DE FRANCE

Chiffres clefs 2004 :

- 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires
(28 % réalisé en Europe hors France)
- 1 milliard d'euros de résultat net
- 38 000 collaborateurs
- 66.4 milliards de m³ de gaz naturel vendus
- 15 millions de clients dans le monde,
(dont 11 millions en France)

Gaz de France (GDF) est présent sur l'ensemble des métiers de la chaîne gazière, en respectant la séparation entre activités concurrentielles et activités d'infrastructures.

Fourniture d'énergie et de services : 30 % du résultat d'exploitation.

- Exploration-Production : Production de 5.2 milliards de m³ –Réserves (prouvées et probables) de 695 millions de barils équivalent pétrole - GDF est un opérateur référencé dans 9 pays - L'objectif du Groupe est de détenir des réserves suffisantes pour assurer à terme 15 % de ses ventes à partir de ressources propres (déjà 10 % en 2004).
- Achat-Vente : Premier importateur de gaz naturel liquéfié et troisième acheteur de gaz naturel en Europe. GDF a vendu en 2004 66.4 milliards de m³ de gaz naturel et 10.2 TWh d'électricité.
- Services : Troisième opérateur en France et deuxième en Italie, le Groupe compte 200 implantations en Europe.

Infrastructures : 70 % du résultat d'exploitation.

- Transport France : Réseau de transport français (31 365 km) géré par une filiale indépendante depuis le 1^{er} janvier 2005 –
- Stockage et terminaux méthaniers France :
Capacité de stockage de 9 milliards de m³ de volume utile répartie sur 12 sites-
Première capacité de réception de GNL en Europe avec deux terminaux méthaniers : un sur la façade Atlantique, l'autre en Méditerranée.
- Distribution France : L'un des plus importants réseaux européens de distribution : 174 500 km de canalisations desservant 8 868 communes françaises (76 % de la population française).
- Transport-Distribution International : GDF dispose de participations dans plusieurs réseaux européens de transport et exploite, au travers de filiales, plusieurs réseaux de distribution en Europe.